



Congès payés en milieu hospitalier donnés en heures

Par **sandrine62**, le **24/02/2010** à **16:19**

J'ai déjà écrit sur ce site et j'avais eu de très bons conseils par des membres.

Si vous vous souvenez, je travaille à temps plein comme infirmière et mon employeur me donne mon compte de congès payés en heures et non en jours c'est-à-dire 175 h. De ce fait, travaillant des postes de 8h, nous devons poser 8h de CP pour avoir une journée, ce qui me laisse 22 jours et quelques heures au lieu de 25 jours comme tout à chacun.

Le représentant du service gestion des temps a répondu à nos questions, enfin nous avons été "représentés" par notre chef et meme pas conviés au rendez-vous, bref, et celui-ci reste sur ses positions. Nos CP sont donnés en heures et nous devons poser 8h.

Je compte donc m'adresser aux Prud'hommes avec les collègues pour expliquer cette situation.

Je devais vous donner des nouvelles et je vous donnerai pour la suite

Merci

Cordialement

Sandrine

Par **miyako**, le **24/02/2010** à **16:26**

Bonjour,

Vous faites un référé ,c'est gratuit ,sans avocat et rapide .

Bonne journée

suji Kenzo